

le travail

LE MONDE ORDINAIRE PARLE

Vol. 48 No 4 Organe officiel de la CSN avril 1972



La colère de Desbiens et des travailleurs du papier du Saguenay-Lac St-Jean

L'avenir de Desbiens, village de 2000 personnes au Lac St-Jean, semble compromis puisque la seule industrie locale, la St-Raymond Paper, s'achemine vers la fermeture. Mais les 90 travailleurs, appuyés par toute la population de Desbiens et des alentours, et maintenant aussi par 3000 travailleurs du papier de 4 autres usines de la région, sont décidés à ne pas se laisser faire et menace de rééditer Cabano.

Après 1 an d'angoisse, l'impatience et la colère.

L'angoisse de la population dure déjà depuis plus d'un an. En 1966, l'usine employait 188

travailleurs: depuis l'an dernier, ils ne sont plus que 90. En juin dernier, après plusieurs arrêts temporaires de la production comme dans la plupart des autres usines de la région, les rumeurs de fermeture commencent à circuler. St-Raymond Paper menaçait de ne plus acheter le bois des cultivateurs. La population mit sur pieds un comité de citoyens.

Les travailleurs du papier de la région, qui subissaient également des arrêts temporaires de production, formèrent un front commun: OSUPA - Opération SURvie du Papier.

Depuis le 22 mars, l'angoisse a fait place à l'impatience. De-

puis janvier, l'usine a effectué 3 arrêts temporaires de production. En mars, on apprenait que des négociations se faisaient entre la compagnie et le gouvernement. La population et les travailleurs ont décidé de savoir ce qui en était. Du 22 au 30 mars, ils sont sortis dans la rue cinq fois. Le 30, ils ont bloqué la circulation et occupé les bureaux d'administration de la compagnie et exigé que le président de la compagnie, M.W.F. Clifford, vienne en personne pour les renseigner. Celui-ci s'est défilé.

Mais les gens continuent. Des pétitions des villages environnants et des télégrammes au gouvernement ont été organisés. Les députés de la région

ont été rencontrés. Une manifestation-monstre à travers toute la région, impliquant les 3000 travailleurs du papier de la région, est prévue pour le dimanche 23 avril.

Ce qu'on a pu savoir et ce qu'on veut savoir

"Ce qui est dur pour le moral, confie Mme Charles Néron, femme du président du comité des citoyens de Desbiens, c'est de ne pas savoir ce qui nous attend... un peu comme une personne atteinte d'une maladie inconnue et dont on ne sait si elle survivra ou périra".

Pour sa part, le secrétaire du syndicat, M. Lucien Lemay, soutient que le temps des sacrifices est terminé et que les travailleurs n'accepteront plus de gagner jusqu'à .75 de moins que dans les autres usines de la région et de sacrifier le temps et demi du dimanche pour aider la compagnie à s'en sortir.

Ce qu'on a su, c'est ceci. Pour corriger ses difficultés financières, la St-Raymond Paper aurait fait le plan suivant: revendre sa concession forestière au gouvernement pour la modique somme de 2 millions. Mettre en œuvre un projet de modernisation (l'étude a été faite grâce à une subvention de \$4,000.) d'une valeur de 3 millions et demi. Obtenir à cette fin des subventions gouvernementales, pour peut-être ensuite, comme on l'a dit dans les coulisses, revendre ensuite l'usine aux américains.

D'après le député libéral du comté, M. Roger Pilote, le

gouvernement consentirait à reprendre la concession forestière pour un montant de \$500,000 et à verser une subvention de \$1,082,000 pour le projet de modernisation dont il exige une preuve de rentabilité d'ici le 25 avril. La subvention serait assortie de l'obligation d'atteindre 400 emplois (forêt et usine).

Le comité de citoyens de Desbiens et le comité OSUPA sont mécontents de ces manipulations secrètes entre la compagnie et le gouvernement. Ils veulent savoir ce qui en est exactement. Ils exigent la formation d'un comité de surveillance tripartite (syndicat-compagnie-gouvernement) pour juger de toute la transaction. Ils jugent excessives les demandes d'argent faites au gouvernement par la compagnie. Ils ont des doutes sérieux sur la viabilité du projet de modernisation, surtout s'il n'inclut pas un procédé de blanchissage de la pâte. L'étude sur l'industrie des pâtes et papiers dont dispose la Fédération du Papier et de la Forêt a d'ailleurs montré que l'avenir était incertain dans ce type de production et que c'est une reconversion des productions qu'il fallait planifier. Les travailleurs trouvent également irréaliste le nombre de 400 emplois et veulent qu'on s'attache d'abord à conserver les 90 emplois existants.

Pour M. Charles Néron, plutôt que de céder au chantage de la compagnie, le gouvernement devrait remettre le million et demi de subvention à la population qui saurait l'utiliser à bon escient.

St-Raymond-de-Portneuf dans la balance

Le sort des 100 travailleurs du moulin à papier de Chute Panet, à St-Raymond-de-Portneuf serait de plus lié à celui de leurs confrères de Desbiens, car l'usine appartient à la même compagnie et en dépend.

Toute la région du Saguenay-Lac St-Jean en difficulté.

Toute l'économie du Saguenay-Lac St-Jean est liée au bois et aux pouvoirs électriques (aluminium): or, les deux secteurs sont en baisse.

Forêt et papier: 10,000 travailleurs.

Electricité - aluminium: 10,000 travailleurs.

Agriculture: 2000 actifs.

Population totale: 270,000 (en diminution).

Nombre total de travailleurs: 80,000

Chômage: généralement au dessus de 15% (20% au Lac St-Jean).

Usines de papier: Domtar à Dolbeau (600 travailleurs), Price à Alma (800), Consolidated Bathurst à Port-Alfred (550), Price à Kénogami (1,200), Price à Jonquière (300), St-Raymond à Desbiens (90).

Total: 3,540 dont 3000 syndiqués avec la CSN.

Dépenses totales de la St-Raymond de Desbiens, la majeure partie dans la région: 6 millions.



L'enquête Lapalme se poursuit

L'enquête sur les accusations portées par la CSN contre le Syndicat des gars de Lapalme se poursuit tel que demandé par le dernier conseil confédéral. Les témoignages se succèdent. Le trésorier général Jacques Dion a été interrogé. Les avocats de la CSN ont éprouvé de la difficulté à amener devant la commission des ex-membres du syndicat Lapalme dont les noms seraient demeurés sur la liste des prestations et dont les signatures, selon les allégations, auraient été falsifiées par le syndicat. Ceux parmi eux qui ont accepté de témoigner ont confirmé n'avoir reçu aucune prestation durant la période en cause et n'avoir jamais signé de leur main. Par ailleurs, dans son témoignage, Frank Diterlizzi n'a pas nié que des noms d'ex-membres soient restés sur les listes de prestation, mais il a nié que le syndicat aient imité leur signature. Il a exigé sur ce point de voir les documents originaux où apparaissent ces signatures, originaux

qui sont entre les mains de la police. Il a affirmé que la présence de noms d'ex-membres sur la liste des prestations étaient connue de la CSN et acceptée comme moyen d'augmenter la force de pression du syndicat face à Ottawa. L'argent était versé, comme tous les autres revenus, dans la caisse commune du syndicat, avant d'être redistribué à chacun. La lumière n'apparaît donc pas encore clairement. Les noms d'ex-membres sur les listes de prestation étaient-ils connus et acceptés des administrateurs de la CSN? Pourquoi? Qui a imité leur signature? Les documents originaux, que les avocats de la CSN tentent de récupérer, permettront-ils une meilleure analyse que les photostats? etc.

Un grand nombre des gars de Lapalme assistent aux séances de la commission. Ils ont manifesté à l'entrée de la salle, la semaine dernière, pour dénoncer ceux qui les accusent. L'enquête procède toutefois dans le calme.



Syndicat de la construction de Montréal

Les accidents de travail sur les chantiers de construction: premières victoires

Depuis 1964, le Syndicat de la construction de Montréal mène une campagne ferme contre le scandale des accidents de travail sur les chantiers de construction.

Cette année, la campagne s'est intensifiée considérablement et le syndicat vient de remporter certaines victoires.

Des accidents ou des meurtres.

L'automne dernier, le syndicat publiait une remarquable brochure sur le problème, intitulée: "Les accidents de travail: des accidents ou des meurtres". Tirée à 12,000 exemplaires, la brochure a été en grande demande notamment au gouvernement.

Les faits sont criants: un ouvrier sur cinq est blessé chaque année, soit, en 1970, au Québec, 179 ouvriers de la construction tués au travail, 29 réduits à l'invalidité; 6262 estropiés ou mutilés à vie et 49,556 blessés temporairement.

Les causes sont également criantes: les contracteurs ne respectent pas les normes de sécurité établies par le gouvernement, les inspecteurs du ministère du travail sont insuffisants à dénoncer les manquements, le ministère de la justice fait traîner les causes en longueur et les juges ne prennent pas les causes au sérieux et se contentent d'amendes aussi basses que \$10.00 quand le minimum prévu par la loi est \$500.00. Tout ceci a été reconnu publiquement par le ministre Cournoyer qui se contente de répéter que ce n'est pas lui qui fixe les priorités du cabinet.

Au chapitre des causes, il faut aussi placer, selon la brochure, le fait qu'il est légal au Québec que n'importe qui puisse devenir contracteur, être subventionné par le gouvernement, faire faillite sans lais-

ser d'adresse et fourrer les ouvriers qui achètent des habitations à loyer modique et cela avec la complicité de la Société centrale d'hypothèque et de logement. Le ministre Cournoyer a reconnu lui-même publiquement que sur 7,500 personnes qui se prétendent entrepreneurs en construction à Montréal, seulement 400 sont solvables.

15 syndiqués-chômeurs relèvent plus de 1000 infractions en un mois.

L'automne dernier également, le syndicat a décidé de ne compter que sur ses propres moyens pour assurer l'inspection des chantiers inadéquatement effectuée par les trop peu nombreux inspecteurs du ministère.

Après s'être vu refuser une subvention d'Initiatives locales et de la Commission des accidents de travail à cette fin, le syndicat a demandé à 15 de ses syndiqués en chômage et couverts par l'assurance chômage d'assurer le rôle d'inspecteur. En un mois, ils ont relevé plus de mille infractions. Restait le problème d'obliger les contracteurs à corriger les infractions ou à recevoir des sanctions. On se frappait toujours à la lenteur et à l'indolence du ministère de la justice et du système judiciaire.

Sommé d'agir, le ministre Choquette vient de lâcher quelques correctifs.

Le syndicat a d'abord envoyé un bref mémoire au ministre Choquette et l'a rencontré à son bureau. Voici les principaux griefs formulés:

- Il y a trop peu d'inspecteurs.

la loi ne prévoit pas de sanctions suffisantes: celles-ci devraient être automatiques comme pour les infractions à la circulation, et plus sévères.

- les causes d'accidents de travail entraînent pendant des mois.

- les juges acquittent trop facilement les patrons ou leur imposent des amendes dérisoires, bien au-dessous du minimum de \$500 prévu par la loi.

- la Couronne ne va pas en appel quand les juges imposent des sentences illégalement basses.

- le ministère du travail ne poursuit pas les contracteurs dans bien des cas d'infraction.

- le syndicat doit faire un dépôt de \$20. pour chaque poursuite, ce qui devient énorme quand on relève plus de 1000 cas dans un mois.

Le mémoire concluait: "En octobre 1970, lorsque la vie d'un ministre a été compromise, vous avez mis en branle des moyens extraordinaires pour essayer de préserver son existence. Vous avez autorisé l'emprisonnement de plus de 400 personnes qui n'étaient accusées de rien. Vous avez autorisé l'utilisation massive de l'armée. Aujourd'hui, ce sont des centaines de vies humaines dont il s'agit et qu'il faut protéger. Il est vrai que ce ne sont pas des vies de ministres mais de travailleurs ordinaires".

La réponse du ministre Choquette a été favorable. Dans l'immédiat, il annonce des mesures propres à accélérer le jugement des causes d'accidents de travail: affectation de deux avocats spéciaux pour ces causes, instructions aux procureurs de la couronne, nomination d'un nouveau juge de paix à cette fin, nouvelles dispositions du juge en chef des sessions de la Paix. Le ministre semble prêt à envisager également des réformes à la loi.

A quand le tour du ministre Cournoyer?

Jusqu'ici, le ministre Cournoyer n'a pratiquement pas donné de réponse aux revendications du syndicat. Une centaine de nouveaux inspecteurs ont été nommés. Quand aux réformes de base réclamées par le syndicat pour l'industrie de la construction, on attend toujours.

Le problème du syndicalisme dans la construction

Quant au problème du syndicalisme dans la construction, tout ceux qui sont le moins informés savent bien qu'en dépit du bill 290 et du bill 15, le problème demeure entier. L'insécurité d'emploi demeure le problème fondamental. Cette insécurité provient en bonne partie du désordre qui règne dans l'industrie de la construction et la difficulté d'implantation syndicale stable qui s'ensuit. Tant que les contracteurs, avec l'anarchie qui existe dans ce secteur, auront le droit d'embaucher qui ils veulent et où ils veulent, l'insécurité d'emploi demeurera et les luttes intersyndicales également. Ce que les travailleurs défendent à travers ce qui apparaît faussement comme des luttes intersyndicales, c'est le droit de travailler dans les chantiers de leurs régions et de ne pas être écartés au profit de travailleurs apportés de l'extérieur par les contracteurs, c'est le droit de choisir leur syndicat sans en subir de préjudice pour leur emploi. Ceci ne sera possible que si le placement n'est pas laissé à l'arbitraire des contracteurs.

Le prix de cet arbitraire laissé aux contracteurs, c'est l'insécurité d'emploi et les batailles entre travailleurs.